



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Yonne

Question écrite n° 9333

Texte de la question

M Philippe Auberger rappelle à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, tout l'intérêt qui s'attache à ce que des équipements hospitaliers, réalisés après de longues années d'attente et l'aide financière de l'État, puissent être utilisés, une fois achevés, dans les meilleurs délais. C'est ainsi qu'il attire son attention sur le cas de l'unité de 120 lits de long séjour réalisée par le centre hospitalier Gaston-Ramon, de Sens. Cette unité est terminée depuis le mois de novembre dernier. Le conseil général de l'Yonne a accepté de créer onze postes supplémentaires en ce qui concerne la partie hébergement de la nouvelle unité. En revanche, la décision de l'État, en ce qui concerne les dix postes supplémentaires demandés, se fait toujours attendre. Cette situation empêche l'ouverture du nouveau service et est extrêmement préjudiciable au fonctionnement normal des équipements hospitaliers réalisés. Par ailleurs, il l'informe que la même situation risque de se produire en ce qui concerne le service de diagnostic à l'aide du scanner. En effet, l'établissement vient de décider de se doter d'un tel appareil, mais aucune décision n'a été prise en ce qui concerne le personnel nécessaire pour son bon fonctionnement. Enfin se pose un problème très douloureux en ce qui concerne le service de l'hémodialyse. En effet, le service actuel ne permet de traiter qu'un petit nombre de malades par rapport au nombre de ceux qui relèvent de ce type de soins et souhaiteraient venir à Sens, en raison d'un personnel insuffisant pour les traiter convenablement. Cela oblige les malades, par ailleurs déjà durement éprouvés, à faire très fréquemment des trajets importants pour se rendre dans des centres d'hémodialyse beaucoup plus éloignés. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas possible de prévoir un renforcement des moyens en personnel du service permettant de traiter convenablement tous ces cas douloureux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le centre hospitalier de Sens, qui est l'établissement le mieux doté en personnel non médical de l'Yonne, a obtenu, au budget primitif 1989, les moyens supplémentaires qu'il jugeait nécessaires pour l'ouverture de 120 lits de moyen et long séjour. En effet, si le conseil général a autorisé la création de 11 postes non médicaux pour l'hébergement, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales a accordé, par redéploiement départemental, 10 postes supplémentaires pour les soins, malgré les engagements de l'établissement, dans le cadre de la procédure de transformation des hospices, de gager l'ensemble des surcoûts. La DDASS de l'Yonne a également accordé, en 1989, les crédits ainsi que les postes non médicaux indispensables à la mise en service du scanner. Il semble donc que le centre hospitalier de Sens dispose désormais des moyens nécessaires à la satisfaction des besoins de la population qu'il dessert, les services de tutelle ne faisant pas état, quant à eux, de difficultés particulières dans le fonctionnement des services d'hémodialyse : les délais d'attente semblent raisonnables et le centre hospitalier d'Auxerre dispose également de postes d'hémodialyse. Par ailleurs, 8 lits de néphrologie ont été autorisés à Sens en 1988. Le seul problème en suspens est la transformation des vacations actuelles de personnel médical en poste de néphrologue à temps plein, sur laquelle il sera prochainement statué.

Données clés

Auteur : [M. Auberger Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9333

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 707